

# Association des villes pour la Propreté Urbaine

Réunion du 21 mars 2019

Le chargé de mission Incivilités

Le Dispositif Voisins Vigilants Citoyens



## Descriptif des « incivilités » plus particulièrement suivies par la ville d'Antibes

- Les occupations illicites de locaux (ou squats),
- Les regroupements de personnes perçus comme malveillants,
- Les nuisances pouvant résulter de certaines personnes sans domicile fixe,
- Les dépôts d'encombrants,
- Les dépôts sauvages d'ordures ménagères générateurs de malpropreté,
- Les tags et l'affichage sauvage.
- Les déjections canines





## **Le rôle du chargé de missions Incivilités:**

Réaliser un état des lieux régulier et partagé des phénomènes d'incivilités sur le territoire communal,

Définir en lien avec les élus et services concernés, les problèmes à traiter prioritairement et les actions à mener,

Assurer un suivi de la mise en œuvre des actions décidées,

Coordonner l'action des services municipaux lors d'opérations d'évacuation, de nettoyage ou dans le cadre de travaux visant à lutter contre les incivilités.

Etablir le bilan des résultats obtenus.

Les instances:

L'Assemblée Plénière :

Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint Proximité, l'assemblée Plénière permet de :

- partager l'état des lieux pour chacun des phénomènes suivis en groupes de travail,
- définir les problématiques prioritaires pour le trimestre à venir,
- rendre compte des travaux des groupes de travail,
- réaliser le bilan des actions menées et des résultats obtenus.

Les Groupes de Travail Thématiques:

- SDF/SQUATS
- Regroupements gênants,
  
- Dépôts sauvages-Tags et Affichage Sauvage

Composition:

- Service Propreté Urbaine,
- Service collecte de la Communauté D'Agglomération de Sophia-Antipolis,
- Chargé de mission Voisins Vigilants Citoyens,
- Représentant des Bailleurs Sociaux
- Police Municipale



## Le Dispositif Voisins Vigilants Citoyens :

Un dispositif mis en place à l'origine afin de lutter contre les cambriolages.

Un système de référents et de membres permettant une remontée d'informations pertinentes et un maillage efficient du territoire,

La signature d'une charte d'engagement fixant les limites de la démarche.

Un dispositif regroupant actuellement 725 personnes.

Une remontée d'information privilégiée vers les services de Police via le chargé de mission dédié et une adresse mail spécifique suivie par la commissaire de Police et le Directeur de la Police Municipale.

Des réunions d'information régulières présidées par le Maire ou l'Elu délégué.

---

## De la Lutte contre le cambriolage vers une démarche citoyenne :

- Des remontées d'information auprès des services concernés dans le domaine des Incivilités et notamment des dépôts sauvages,
  - Une diffusion de l'information auprès du voisinage par le biais de flyers ou d'affiches installées dans les halls d'immeuble,
  - La distribution d'outils de communication (ex: cendriers de poche),
  - La participation aux opérations de nettoyages citoyennes,
  - Une meilleure prise en compte des incivilités au travers des relations de confiance et d'échanges entre les membres du dispositif et le chargé de missions incivilités qui est en lien permanent avec les différents services concernés et participe aux différents groupes de travail dédiés à la lutte contre ces phénomènes.
-